

Séance ordinaire du 22 février 2021

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce vingt-deuxième jour du mois de février deux mille vingt et un à dix-huit heures, par visioconférence.

Sont présents : les membres du conseil Serge Côté, Isabelle Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Mario Fortier, Clément Genest, Ann Jeffrey, Janet Jones, Karine Laflamme, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu, Fleur Paradis et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, et Marlyne Turgeon, greffière.

CV-2021-01-03

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 22 février 2021.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-01-04

Félicitations à monsieur Laurent Dubreuil

Il est proposé par le maire
Appuyé à l'unanimité

De féliciter monsieur Laurent Dubreuil afin de souligner sa magnifique performance lors des *Championnats de monde de patinage de vitesse longue piste*, tenus à Heerenveen aux Pays Bas. Monsieur Dubreuil a terminé premier au 500 mètres.

De souligner que Monsieur Dubreuil obtient ainsi le titre de *Champion du monde*, qu'il a également récolté la médaille de bronze lors au 1000 mètres de ces mêmes championnats, que depuis le début de la saison il a remporté quatre médailles en cinq courses à Heerenveen dans les deux coupes du monde précédant les mondiaux, qu'il est un *Athlète Ambassadeur de la Ville de Lévis* et enfin, que tous ses exploits sportifs sont une grande source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

De souligner également le support inconditionnel de sa mère madame Ariane Loignon et de son père monsieur Robert Dubreuil, qui l'ont accompagné et qui l'accompagnent toujours dans la poursuite de sa carrière sportive et l'atteinte des plus hauts sommets.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-01-05**Période de questions**

Personne n'assiste à la séance. Les questions soumises par 15 personnes, par le biais du formulaire disponible en ligne sur le site Internet de la Ville, ont été lues par la greffière et le maire y a répondu.

CV-2021-01-06**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2021**

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Janet Jones

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 8 février 2021.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-01-07**Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 2, 8 et 9 février 2021**

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 2, 8 et 9 février 2021 est déposé.

CV-2021-01-08**Embauche d'une assistante-greffière à la Direction des affaires juridiques et du secrétariat corporatif**

[Document d'aide à la décision GCH-2021-011](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'embaucher madame Édith Bellemare au poste professionnel non syndiqué, classe 9, échelon 13, d'assistante-greffière à la Direction des affaires juridiques et du secrétariat corporatif, aux conditions de travail prévues au recueil des conditions de travail des professionnels non syndiqués de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-01-09

Dépôt du rapport 2020 des dépenses remboursées à même le budget de recherche et soutien

[Document d'aide à la décision GRE-2021-002-R-1](#)

Le rapport 2020 des dépenses remboursées à même le budget de soutien et recherche est déposé, à titre d'information.

CV-2021-01-10

Dépôt du rapport des activités du trésorier pour l'exercice financier 2020 en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*

[Document d'aide à la décision DG-2021-002](#)

Le rapport des activités du trésorier pour l'exercice financier 2020 en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, est déposé, à titre d'information.

CV-2021-01-11

Affectation de la réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la gestion de la contamination à la suite de déversements ou de découvertes fortuites de contaminants

[Document d'aide à la décision ENV-2021-001](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

D'affecter un montant maximal de 100 000 \$ provenant de la réserve financière pour les dépenses relatives à la gestion de la contamination à la suite de déversements ou de découvertes fortuites de contaminants afin de procéder aux virements de fonds requis.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-01-12

Approbation du Règlement numéro 163 autorisant un emprunt à long terme de 15 200 000 \$ pour le financement de huit autobus articulés hybrides de la Société de transport de Lévis

[Document d'aide à la décision INF-2021-003](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Mario Fortier
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'approuver le Règlement numéro 163 autorisant un emprunt à long terme de 15 200 000 \$ pour le financement d'acquisition de huit autobus articulés hybrides de la Société de transport de Lévis.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-01-13

Aide financière à des organismes de la communauté

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2021-002](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

D'accorder aux organismes de la communauté suivants l'aide financière indiquée afin de maintenir leurs activités auprès de la population lévisienne :

➤ Alliance-Jeunesse Chutes-de-la-Chaudière	20 597 \$
➤ Les Sentiers La Balade de Lévis inc. (incluant Scouts)	24 442 \$
➤ La Jonction Pour Elle inc. (2 bâtiments)	16 567 \$
➤ Le Patro de Lévis inc.	36 529 \$
➤ La Société Grand Village inc.	29 681 \$

De décréter que s'il y a de la taxation d'ajustement en cours d'année, les montants seront ajustés en conséquence.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-01-14

Dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du *Programme d'aide au développement des infrastructures culturelles* et confirmation de la participation financière de la Ville concernant la réalisation du projet d'agrandissement de la salle de spectacle du Vieux bureau de poste

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2021-006](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

D'autoriser la réalisation du projet d'agrandissement de la salle de spectacle du Vieux bureau de poste.

De confirmer la participation financière de la Ville à ce projet pour un montant de 3 300 000 \$, conditionnellement à l'obtention de la subvention demandée dans le cadre du *Programme d'aide au développement des infrastructures culturelles*.

De confirmer également le financement ou d'en trouver une source ne provenant ni directement ni indirectement du gouvernement du Québec ou de celui du Canada, le cas échéant, pour l'ensemble des coûts non admissibles, incluant tout dépassement des coûts éventuels.

De désigner la chef du Service des arts et de la culture de la Direction de la vie communautaire à titre de représentante de la Ville à cette fin et de l'autoriser en conséquence à déposer une demande de subvention dans le cadre du ce programme, mis sur pied par le gouvernement du Canada et pour lequel l'entente bilatérale intégrée a été conclue entre le gouvernement du Québec et du Canada, pour ce projet, de même que de signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-01-15

Appui au projet de démarcheuse régionale ou de démarcheur régional concernant l'établissement d'un projet de transformation des bois sans preneuse ou preneur de l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce et contribution financière

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-016](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'appuyer le projet de démarcheuse régionale ou de démarcheur régional concernant l'établissement d'un projet de transformation des bois sans preneuse ou preneur de l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce, tel qu'il est décrit en annexe à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2021-016, et de contribuer financièrement au projet à raison de 1 000 \$ par année pour une durée de trois ans, soit du 31 mars 2021 au 31 mars 2024.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-01-16

Adoption du document requis en vertu de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour indiquer les modifications requises au plan d'urbanisme et à la réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement RV-2020-20-47 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-026](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'adopter le document requis en vertu de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour indiquer les modifications requises au plan d'urbanisme et à la réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement RV-2020-20-47 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement, tel qu'il a été adopté par la résolution CV-2020-05-10.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-01-17

Adoption du document requis en vertu de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour indiquer les modifications requises au plan d'urbanisme et à la réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement RV-2020-19-99 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-027](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'adopter le document requis en vertu de l'article 53.11.4 de *la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour indiquer les modifications requises au plan d'urbanisme et à la réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement RV-2020-19-99 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement, tel qu'il a été adopté par la résolution CV-2020-00-75.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-01-18

Avenant à l'offre d'achat à intervenir avec 8719705 Canada inc. pour l'acquisition d'un terrain industriel dans le parc industriel Bernières (rue Albert-Dion, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision DEV-2021-024](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De conclure l'avenant à l'offre d'achat à intervenir avec 8719705 Canada inc. pour l'acquisition d'un terrain industriel dans le parc industriel Bernières (rue Albert-Dion, secteur Saint-Nicolas), tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2021-024, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à cet avenant et à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-01-19

Avenant 2020-4 et avenant 2020-5 au contrat de prêt à intervenir avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation concernant la gestion du programme d'*Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises*

[Document d'aide à la décision DEV-2021-029](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De conclure l'avenant 2020-4 et l'avenant 2020-5 au contrat de prêt à intervenir avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation concernant la gestion du programme *Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises*, tels qu'ils sont annexés à la fiche de prise de décision DEV-2021-029, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à ces avenants et à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-01-20

Vente du lot 2 159 038 du cadastre du Québec à Gestion Jérôme Blackburn inc. (terrain situé sur la rue Perreault, secteur Saint-Romuald), affectation du fruit de la vente et confirmation relative à l'utilisation de ce lot

[Document d'aide à la décision DEV-2021-007](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'accepter l'offre d'achat de Gestion Jérôme Blackburn inc. portant sur le lot 2 159 038 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2021-007, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à cette vente et à la présente résolution, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par l'acquéreur, d'affecter un montant de 192 279,40 \$ à la réserve financière pour la réalisation des travaux municipaux d'entretien, de réparation et d'amélioration des infrastructures municipales et des terrains industriels situés dans les zones et parcs industriels, et le solde du produit net de la vente de ce terrain, à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique, et de confirmer que ce lot n'est plus affecté à l'utilité publique conditionnellement à sa vente.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-01-21

Avenant à l'offre d'achat signée par 9247-8387 Québec inc. pour l'acquisition d'un terrain industriel dans le parc industriel Bernières (chemin Industriel, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision DEV-2021-023](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De conclure l'avenant à l'offre d'achat à intervenir avec 9247-8387 Québec inc., tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2021-023, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à cet avenant, à cette vente et à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-01-22

Abrogation de la résolution CV-2020-02-65 « Renonciation à une obligation d'aménager une clôture et à des clauses résolutoires et pénales en faveur de Les entreprises Dumas et fils inc. » et consentement à la radiation d'une clause résolutoire

[Document d'aide à la décision DEV-2021-026](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'abroger la résolution CV-2020-02-65 « Renonciation à une obligation d'aménager une clôture et à des clauses résolutoires et pénales en faveur de Les entreprises Dumas et fils inc. ».

De consentir à la radiation de la clause résolutoire (droit de rétrocession) prévue à la clause 9.1 du contrat de vente intervenu avec Les entreprises Dumas et Fils inc., le 7 mai 2015, publié au Bureau de la publicité des droits de Lévis, sous le numéro 21 513 425.

D'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, les frais relatifs à tout document ou toute transaction à être assumés par Les entreprises Dumas & Fils inc.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-01-23

Convention d'aide financière à intervenir avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation dans le cadre du réseau *Accès entreprise Québec* et crédit additionnel

[Document d'aide à la décision DEV-2021-036](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De conclure la convention d'aide financière à intervenir avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation dans le cadre du réseau *Accès entreprise Québec*, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2021-036, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à cette convention et à la présente résolution, et d'autoriser un crédit additionnel du montant équivalant au montant prévu à cette convention au budget de fonctionnement de la Direction du développement économique et de la promotion.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-01-24

Mesures économiques exceptionnelles pour les entreprises ayant un prêt autorisé par la Ville

[Document d'aide à la décision DEV-2021-038](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'autoriser le Directeur du développement économique et de la promotion :

- à accorder, sur demande de l'entreprise ayant actuellement un prêt actif avec la Ville, et qui continue de le rembourser, un moratoire de trois mois sur le capital et les intérêts (congé de paiements), avec report de la date d'échéance de ces prêts en conséquence;
- à agir à titre de représentant de la Ville et à signer en conséquence tout document à cet effet;
- de même que, si cette période de crise devait se prolonger et sur demande de l'entreprise, à lui offrir à nouveau un moratoire supplémentaire de trois mois, sous réserve de l'approbation préalable de la Direction générale à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-01-25

**Adoption du Rapport annuel d'activités du Fonds régions et ruralité
découlant de l'entente relative au Fonds de développement des territoires et
confirmation des priorités d'intervention**

[Document d'aide à la décision DEV-2021-040](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'adopter le Rapport annuel d'activités du *Fonds régions et ruralité* découlant
de l'entente relative au *Fonds de développement des territoires*, tel qu'il est
annexé à la fiche de prise de décision DEV-2021-040.

De confirmer les priorités d'intervention suivantes au titre de ce fonds pour
l'année en cours :

1. développement commercial;
2. développement industriel;
3. politique de soutien aux projets structurants : les projets qui :
 - 3.1 améliorent la qualité de vie et le bien-être de la population de Lévis;
 - 3.2 s'inscrivent et contribuent à la mise en œuvre du Plan d'action de développement durable de la Ville de Lévis adopté en juillet 2014, dont copie est disponible sur le site Internet de la Ville de Lévis;
 - 3.3 contribuent à la revitalisation des quartiers historiques;
 - 3.4 favorisent et soutiennent le bénévolat;
 - 3.5 stimulent l'entrepreneuriat individuel et collectif;
 - 3.6 sont mis de l'avant par les entreprises de l'économie sociale.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-01-26

**Attribution du contrat pour la fourniture de services professionnels en
arpentage foncier sur le boulevard Guillaume-Couture**

[Document d'aide à la décision APP-2021-015](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Clément Genest
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval

D'attribuer le contrat pour la fourniture de services professionnels en
arpentage foncier sur le boulevard Guillaume-Couture (appel d'offres
2020-55-115), à Civitas arpenteurs-géomètres inc., pour une dépense estimée
à 198 670 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-01-27

Attribution de contrat pour la fourniture de services professionnels pour la caractérisation des émissions atmosphériques et le suivi du bon fonctionnement du système de mesure en continu des émissions à l'incinérateur

[Document d'aide à la décision APP-2021-019](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Clément Genest
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval

D'attribuer le contrat pour la fourniture de services professionnels pour la caractérisation des émissions atmosphériques et le suivi du bon fonctionnement du système de mesure en continu des émissions à l'incinérateur (appel d'offres 2020-55-120), à Consulair inc., pour une dépense estimée à 269 468,76 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-01-28

Avis de motion du Règlement RV-2021-21-00 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandir la zone M1607 à même une partie de la zone H1614, secteur Saint-Jean-Chrysostome) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-008](#)

Le membre du conseil de la Ville Karine Laflamme donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2021-21-00 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2021-008.

Ce règlement a pour objet d'agrandir la zone M1607 à même une partie de la zone H1614.

CV-2021-01-29

Avis de motion du Règlement RV-2021-21-01 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout d'usages complémentaires dans les salons funéraires, crématoriums ou columbariums) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-012](#)

Le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2021-21-01 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2021-012.

Ce règlement a pour objet d'autoriser, dans les zones où sont autorisés les usages de salon funéraire, crématorium et de columbarium, les usages complémentaires de vente et service de consommation d'alcool, de service et de consommation d'aliments, de salle de réception, de religion et de lieu de recueillement et de supprimer, dans la zone P2296, l'usage spécifiquement permis de salle de réception reliée à un salon funéraire.

CV-2021-01-30

Avis de motion du Règlement RV-2021-21-02 modifiant le Règlement RV-2011-11-25 sur les usages conditionnels (ajout de l'usage d'habitation comme usage conditionnel pouvant être autorisé dans une partie ou la totalité du rez-de-chaussée de bâtiments situés dans certaines zones) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-020](#)

Le membre du conseil de la Ville Janet Jones donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2021-21-02 modifiant le Règlement RV-2011-11-25 sur les usages conditionnels et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2021-020.

Ce règlement a pour objet de prévoir que peut être autorisé l'usage d'habitation dans une partie ou la totalité du rez-de-chaussée de bâtiments qui comportent une superficie d'occupation au sol de 500 m² et plus, se trouvant dans les zones C0249, C0250, C0258, C0259, M0329, M0333, M0346, C0536, C0608, M1027, M1036, M1037, M1041, M1048, M1057, M1058, M1065, M1212, M1219, M1223, M1235, C1629, C1630, C1631, M2463, M2508, M2513, M2515, M2532, M2541 et M2562, et d'ajouter les critères d'évaluation afférents.

CV-2021-01-31

Adoption du Projet de règlement RV-2021-21-00 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandir la zone M1607 à même une partie de la zone H1614, secteur Saint-Jean-Chrysostome) et consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-008](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Laflamme
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

D'adopter le Projet de règlement RV-2021-21-00 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2021-008.

De décréter que la consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par courriel à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public, et ce, en remplacement de la tenue de l'assemblée publique de consultation, conformément à *l'Arrêté 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux* daté du 2 octobre 2020.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-01-32

Adoption du Projet de règlement RV-2021-21-01 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout d'usages complémentaires dans les salons funéraires, crématoriums ou columbariums) et consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-012](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'adopter le Projet de règlement RV-2021-21-01 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2021-012.

De décréter que la consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par courriel à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public, et ce, en remplacement de la tenue de l'assemblée publique de consultation, conformément à l'*Arrêté 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux* daté du 2 octobre 2020.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-01-33

Adoption du Projet de règlement RV-2021-21-02 modifiant le Règlement RV-2011-11-25 sur les usages conditionnels (ajout de l'usage d'habitation comme usage conditionnel pouvant être autorisé dans une partie ou la totalité du rez-de-chaussée de bâtiments situés dans certaines zones) et consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-020](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Janet Jones
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne

D'adopter le Projet de règlement RV-2021-21-02 modifiant le Règlement RV-2011-11-25 sur les usages conditionnels, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2021-020.

De décréter que la consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par courriel à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public, et ce, en remplacement de la tenue de l'assemblée publique de consultation, conformément à l'*Arrêté 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux* daté du 2 octobre 2020.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-01-34

Adoption du Règlement RV-2021-20-94 modifiant le Règlement numéro 104 concernant la circulation et le stationnement sur les chemins publics

afin de protéger les citoyens et de permettre aux automobilistes de circuler avec plus de facilité et de sécurité de l'ex-Ville de Saint-Nicolas
[Document d'aide à la décision INC-2021-003](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2021-20-94 modifiant le Règlement numéro 104 concernant la circulation et le stationnement sur les chemins publics afin de protéger les citoyens et de permettre aux automobilistes de circuler avec plus de facilité et de sécurité de l'ex-Ville de Saint-Nicolas a pour objet de modifier la limite de vitesse permise sur une partie du chemin Olivier (secteur Saint-Nicolas) ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Clément Genest
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'adopter le Règlement RV-2021-20-94 modifiant le Règlement numéro 104 concernant la circulation et le stationnement sur les chemins publics afin de protéger les citoyens et de permettre aux automobilistes de circuler avec plus de facilité et de sécurité de l'ex-Ville de Saint-Nicolas.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-01-35

Adoption du Règlement RV-2021-20-95 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement
[Document d'aide à la décision INC-2021-003](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2021-20-95 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement a pour objet de régir le stationnement sur une partie des rues Patton, des Berges, Saint-Louis (secteur Lévis), Frontenac (secteur Saint-Nicolas) et des Jonquilles (secteur Saint-Rédempteur) ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Mario Fortier

D'adopter le Règlement RV-2021-20-95 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-01-36

Adoption du Règlement RV-2021-20-96 modifiant le Règlement RV-2017-16-56 sur la démolition d'immeubles
[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2021-002](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2021-20-96 modifiant le Règlement RV-2017-16-56 sur la démolition d'immeubles a pour objet de modifier l'article 14 sur les frais d'étude d'une demande et de modifier l'article 15 concernant un avis préliminaire sur la recevabilité du

projet de réutilisation du sol dégagé ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'adopter le Règlement RV-2021-20-96 modifiant le Règlement RV-2017-16-56 sur la démolition d'immeubles.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-01-37

Adoption du Règlement RV-2021-20-97 établissant un programme d'aide pour l'acquisition d'un baril récupérateur d'eau de pluie

[Document d'aide à la décision ENV-2021-002](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2021-20-97 établissant un programme d'aide pour l'acquisition d'un baril récupérateur d'eau de pluie a pour objet d'établir, pour l'année 2021, un programme d'aide destiné à certaines personnes qui résident sur le territoire de la ville pour l'acquisition d'un baril récupérateur d'eau de pluie ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'adopter le Règlement RV-2021-20-97 établissant un programme d'aide pour l'acquisition d'un baril récupérateur d'eau de pluie.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-01-38

Adoption du Règlement RV-2020-20-70 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la zone H0242 à même une partie de la zone H0241, rue de l'Estran, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-001](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2020-20-70 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet :

- de créer la zone H0242 à même une partie de la zone H0241;
- de permettre, dans la zone H0242, la classe d'usages H10 habitation multifamiliale isolée de 4 à 6 logements, la classe d'usages H10 habitation multifamiliale isolée de 7 à 12 logements, la classe d'usages H10 habitation multifamiliale isolée de 13 à 40 logements et de prévoir les normes applicables à ces classes d'usage;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Clément Genest

D'adopter le Règlement RV-2020-20-70 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2020-08-76.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-01-39

Adoption du Règlement RV-2020-20-69 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout du groupe d'usages I3 industrie avec contrainte dans la zone I2710, rue Archimède, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-005](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2020-20-69 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet de permettre le groupe d'usages I3 industrie avec contrainte dans la zone I2710 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'adopter le Règlement RV-2020-20-69 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2020-08-75.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-01-40

Adoption du Règlement RV-2020-20-68 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usages P403 à un seul endroit dans la zone I2690, Parc industriel Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-006](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2020-20-68 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet de permettre la classe d'usage P403 approvisionnement et traitement des eaux (usines, étangs) à un seul endroit dans la zone I2690 située dans le secteur de la rue des Riveurs dans le Parc industriel Lauzon ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

D'adopter le Règlement RV-2020-20-68 modifiant le Règlement

RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2020-08-40.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-01-41

Adoption du Règlement RV-2020-20-57 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (autoriser la classe d'usages H10 habitation multifamiliale isolée (10-13 unités de logements) à un seul endroit dans la zone H2211, rue Fraser, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-007](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2020-20-57 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet de permettre à un seul endroit dans la zone H2211 la classe d'usages H10 habitation multifamiliale isolée de 10 à 13 logements ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'adopter le Règlement RV-2020-20-57 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2020-08-39.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-01-42

Adoption du Règlement RV-2020-20-65 modifiant le Règlement RV-2011-11-25 sur les usages conditionnels (ajout de l'usage logement additionnel dans une habitation bifamiliale isolée et précisions diverses)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2021-035](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2020-20-65 modifiant le Règlement RV-2011-11-25 sur les usages conditionnels a pour objet :

- d'ajouter un usage conditionnel, soit un logement additionnel dans une habitation bifamiliale isolée dans les zones permettant la classe H4 habitation bifamiliale isolée comprise en tout ou en majeure partie dans un corridor de 400 m de l'axe structurant de type 1, soit à l'intérieur des zones H0328, H0336, H0338, H0342, H0343, H1007, H1116, H1127, H1130, H1141, H1144, M1145, H1146, H1147, H1148, H1162, H1163, H1164, M1165, H1166, H1232, H1234, M1236, H1237, H1309, H1310, H1317, H2003, M2008, H2016, H2042, H2044, M2045, H2047, H2055, H2058, H2065, H2066, H2073, H2075, H2087, H2090, H2092, H2093, H2112, H2116, H2120, H2122, H2154, H2155, H2159, H2518, M2619, H2643, H2646 et H2653 et ajouter les critères d'évaluation afférents;

- de remplacer les critères d'évaluation relatifs aux usages conditionnels pouvant être autorisés, soit les usages P100 (garde d'enfants), P103 (éducation primaire), sentier voué aux déplacements motorisés (motoneiges, VTT ou autres véhicules de même nature), antennes de télécommunication et logement additionnel dans une habitation unifamiliale isolée;
- d'ajouter des dispositions relatives au délai de validité de la résolution accordant le droit d'exercer un usage conditionnel, ainsi qu'à l'extinction de ce droit en cas d'abandon, de cessation ou d'interruption de l'usage autorisé;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Clément Genest
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'adopter le Règlement RV-2020-20-65 modifiant le Règlement RV-2011-11-25 sur les usages conditionnels, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2020-08-41.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-01-43

Période d'intervention des membres du conseil

Un membre du conseil de la Ville prend la parole.

CV-2021-01-44

Félicitations à monsieur Gerry Fassett

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé à l'unanimité

De féliciter monsieur Gerry Fassett, citoyen de la Ville, pour avoir participé au *Marathon canadien de ski de fond*, en formule virtuel, les 20 et 21 février 2021 au centre de Ski fond des Grandes Prairies et de souligner qu'il avait à parcourir 100 kilomètres en deux jours consécutifs en autonomie avec un sac à dos d'une douzaine de kilos, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-01-45

Levée de la séance

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

À 19 heures 28, de lever la séance.

Adoptée à l’unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière
